

<https://47.snuipp.fr/Groupes-de-besoin-en-SEGPA-et-ULIS-college>



# Groupes de besoin en SEGPA et ULIS collège

- École - L'École en débats - Choc des savoirs -

Date de mise en ligne : jeudi 20 juin 2024

Dernière mise à jour : 20 juin 2024

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**Le choc des savoirs va impacter lourdement le fonctionnement des collèges à la rentrée prochaine si le projet gouvernemental va au bout. Un vademécum pour la mise en place des "groupes de besoins" publié au mois de mai par le ministère laisse planer des doutes quant à la place des PE spécialisés de SEGPA et des coordinateur et coordinatrices d'ULIS collège.**

## SEGPA :

La FSU-SNUipp rappelle que le vademécum ne modifie en aucun cas le décret du n° 2014-940 du 20 août 2014 qui fixe le cadre légal des ORS des PE enseignant en SEGPA et leurs missions. Leur temps de service de 21 heures est destiné à l'enseignement aux élèves en grande difficulté scolaire durable et ce dans la structure SEGPA.

Les élèves orientés en SEGPA par la CDO doivent être scolarisés en SEGPA car ils et elles relèvent de l'adaptation scolaire. La mise en activités, les pratiques pédagogiques correspondent à un parcours individualisé travaillé dès l'école primaire et répondent à une organisation des enseignements inscrites dans la circulaire 2015-176 d'octobre 2015 ainsi ses horaires (arrêté du 7 avril 2023).

Le vademécum préconise un programme identique pour chaque groupe de niveaux avec une progression commune sur les contenus. Ces préconisations ne tiennent pas compte de la réalité des difficultés des élèves à entrer dans les apprentissages et du temps nécessaire à la mise en œuvre de pratiques adaptées. Enfin, la SEGPA construit un parcours scolaire sur quatre ans en s'appuyant sur la force du groupe-classe, le plus à même de reconstruire une posture d'apprenant et une réassurance pour des élèves en échec scolaire précédemment.

Les élèves de SEGPA n'ont rien à gagner à être dans des groupes de niveau, surtout pas en termes d'estime de soi.

## ULIS, un dispositif inclusif bien éloigné du tri scolaire

La FSU-SNUipp rappelle que les élèves d'ULIS inscrits dans le dispositif sont orientés dans des classes au regard de leurs savoirs, de leurs capacités à être inclus.

En aucun cas, les élèves d'ULIS ne relèvent de groupe de niveaux.

C'est à la coordinatrice-teur de l'ULIS de décider de la scolarisation de ses élèves, au regard de leurs projets dans les matières susceptibles de participer à une inclusion réussie. Les groupes de niveaux/besoins ne répondent pas à la problématique des élèves d'ULIS.

La FSU-SNUipp s'oppose à toute forme de pressions que subirait les PE de SEGPA et d'ULIS quant à leur participation aux groupes de niveaux. Leurs missions d'enseignant-e est d'enseigner auprès des élèves en difficulté scolaire ou en situation de handicap. Si des pressions sont exercées sur les enseignant-es, ces dernier-es doivent alerter leur section départementale. Il va de soi qu'en cas de pressions multiples, il faudra intervenir auprès de toutes les hiérarchies et dans toutes les instances.

La réforme des chocs des savoirs ne peut être un prétexte à démanteler les enseignements adaptés et spécialisés du collège. Nous nous rappelons parfaitement de la concomitance de la mise en place des APC avec le rabougrissement du champ d'action des RASED.